

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation énumérées ci-dessous précisent le déroulement du « Contest » (concours des fleurs de cerisier) (ci-après « **concours** ») organisé par Gameforge 4D GmbH, Albert-Nestler-Straße 8, 76131 Karlsruhe, Allemagne (ci-après « **Gameforge** »).

### **1. Autorisation de participation, participants et participation**

- (1) La participation au *concours* est gratuite. Tout utilisateur majeur résidant dans l'Espace économique européen disposant d'un compte utilisateur personnel actif pour aion.gameforge.com (ci-après « **compte** ») conformément aux conditions générales d'utilisation est autorisé à participer. Les employés de *Gameforge*, des entreprises liées à *Gameforge* et les familles de ces personnes sont autorisés à participer mais ne peuvent prétendre à aucune récompense.
- (2) Est considérée comme « **participant** » toute personne autorisée à participer conformément à la disposition 1 et entreprenant l'acte de participation décrit dans la disposition 3 entre le 13/3/2019 et le 27/3/2019 à 23h59 (heure de Paris) (ci-après « **période de participation** »).
- (3) L'objet de la participation est la création autonome d'une capture d'écran d'un de ses personnages se tenant avec ou devant une décoration de la « fête des fleurs de cerisier » dans une des capitales (ci-après « **œuvre** »), ainsi que sa transmission au cours de la *période de participation* en respectant les consignes suivantes (ci-après « **envoi** ») :
  - a) L'*œuvre* est transmise via un fichier au format .jpg ou .png dont la taille n'excède pas 5 Mo et est exempte de tout droit tiers.
  - b) L'*envoi* est réalisé via l'adresse e-mail rattachée au *compte* et a pour objet « Cherry Blossom Contest » et pour destinataire contest@aionfreetoplay.com.
  - c) En outre, cet e-mail doit faire mention du serveur de jeu et du nom de personnage rattachés au *compte* du *participant* et indiquer via quelle désignation d'auteur le *participant* souhaite être cité, en cas de victoire, comme créateur de l'*œuvre* dans le cadre de la *présentation*. En cas d'absence de notification d'une telle désignation, le *participant* déclare accepter, par principe, que la mention du nom de personnage et du serveur de jeu communiqués constituent une désignation d'auteur suffisante. Le *participant* peut renoncer à toute désignation d'auteur en le mentionnant dans l'*envoi*.
- (4) Un seul *envoi* est autorisé par *participant*. Les envois en dehors de la *période de participation* ainsi que les *envois* multiples, y compris les *envois* liés à différents *comptes*, ne seront pas pris en considération.

### **2. Gagnants et récompenses**

- (1) Parmi l'ensemble des *envois* recevables, *Gameforge* sélectionnera un total de 5 *envois* en tenant compte de leur créativité respective. Sont désignés comme « **gagnants** » les *participants* ayant produit les *œuvres* sélectionnées.
- (2) *Gameforge* informera les *gagnants* d'ici au 05/04/2019 en publiant leur nom de personnage et serveur de jeu respectifs sur ses pages officielles (y compris la page Steam d'AION) et sur les sites gérés par *Gameforge* sur les réseaux sociaux (ci-après conjointement dénommées « **pages Gameforge** »), ainsi qu'en leur envoyant un e-mail à l'adresse utilisée pour l'*envoi* (ci-après « **notification** »).
- (3) Les *gagnants* obtiennent des récompenses en accord avec l'annonce du concours. Les récompenses sont envoyées à partir du 08/04/2018 par un prestataire de services mandaté par *Gameforge* (ci-après le « **prestataire** »), l'envoi étant soumis à l'indication d'une adresse postale valide (ci-après l'« **adresse** ») dans l'espace économique européen, ainsi que, le cas échéant, de la taille de T-shirt souhaitée. *Gameforge* profitera de la *notification* pour prier les *gagnants* de communiquer l'*adresse* en réponse à leur *notification* respective (ci-après « **annonce** ») au plus tard jusqu'au 19/04/2019 à 23h59 (heure de Paris). Les *annonces* parvenues en retard ou ne parvenant pas à *Gameforge* entraînent la perte de la prétention à

la récompense. En outre, les récompenses impliquant l'obtention d'un contenu numérique seront ajoutées au *compte* du *gagnant* concerné dans un délai d'une semaine suivant la *notification*.

- (4) La remise des récompenses au *prestataire* équivaut à la remise des récompenses aux *gagnants* par *Gameforge*. Si une récompense ne peut être livrée en raison de la transmission d'une *adresse* erronée par le *gagnant*, la charge en revient au *gagnant* concerné.
- (5) De plus, pour rendre hommage à la performance artistique des gagnants, *Gameforge* présentera leurs *œuvres* sur les *pages Gameforge* en y joignant la désignation, conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c (ci-après « **présentation** »).
- (6) Les paiements en liquide et/ou les compensations matérielles des récompenses, leur échange et/ou transfert à une tierce personne sont exclus.

### **3. Droits d'utilisation et exemption**

- (1) Dans le but de la participation au *concours*, *Gameforge* accorde aux *participants* le droit non exclusif d'utiliser, à titre gracieux, les éléments du jeu en ligne AION requis à cet effet dans la mesure où cela est nécessaire.
- (2) Avec *l'envoi*, le *participant* assure avoir réalisé *l'œuvre* de façon autonome et garantit que celle-ci ne porte atteinte à aucun droit de tiers et libère *Gameforge* de toutes revendications tierces liées à l'atteinte de droits de tiers en vertu ou à l'égard de *l'œuvre*.

### **4. Protection des données**

- (1) Les données personnelles des *participants* (il s'agit là des données du *compte*, comme le nom de personnage qui y est lié, *l'adresse* e-mail, *l'adresse* transmise par les *gagnants* et l'éventuelle taille de T-shirt ainsi que la désignation d'auteur choisie conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c) seront traitées par *Gameforge* conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données et uniquement aux fins de réalisation du concours (ceci inclut la vérification de l'autorisation de participation et du respect des conditions de participation ainsi que, le cas échéant, *l'envoi* des récompenses et la transmission de *l'adresse* au *prestataire* que celui-ci implique, *l'envoi* de la *notification* et la publication de la désignation d'auteur choisie par les *gagnants* conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c sur les *pages Gameforge* que celle-ci implique).
- (2) Les données personnelles prélevées seront tout d'abord sauvegardées pendant la durée de l'organisation du *concours* et seront ensuite supprimées. Sont exclues de cette disposition les désignations d'auteur choisies conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre c publiées sur les *pages Gameforge* dans le cadre de la *présentation* et qui sont, par principe, durablement sauvegardées à des fins de transparence. Dans le cas d'obligations légales de conservation prévoyant une sauvegarde prolongée, les données concernées seront supprimées après expiration d'une telle obligation de conservation.
- (3) De plus amples informations concernant la gestion des données personnelles par *Gameforge* sont disponibles dans la [déclaration de confidentialité](#) (en particulier dans l'article 3.9 concernant l'organisation de jeux-concours et les bases légales déterminantes pour le traitement qu'elle implique, ainsi que l'article 6 relatif aux droits des personnes concernées).

### **5. Responsabilité**

La responsabilité de *Gameforge*, ses organes, ses employés et ses agents d'exécution est limitée, pour quelque raison juridique que ce soit, aux actes intentionnels et à la négligence grave. Dans le cas d'une négligence mineure, cette responsabilité est en revanche limitée uniquement aux manquements aux obligations contractuelles et aux dommages prévisibles, à moins que des dispositions contraignantes du droit applicable ne s'y opposent. Lesdites restrictions ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé.

### **6. Dispositions finales**

- (1) En effectuant son *envoi*, le *participant* accepte les présentes conditions de participation.

- (2) En plus des conditions de participation, le participant s'engage également à respecter les [conditions générales d'utilisation](#) (regroupées ci-après sous l'appellation « **règles** »).
- (3) L'autorisation de participation d'un *participant* peut lui être retirée si celui-ci contrevient aux *règles* durant le déroulement du *concours* ou si un tel manquement est constaté a posteriori.
- (4) *Gameforge* se réserve le droit de mettre fin au *concours* de manière anticipée avant la fin de la *période de participation* si la bonne tenue dudit concours ne peut plus être assurée pour des raisons techniques ou légales.
- (5) L'invalidité d'une disposition des présentes conditions de participation n'entraîne en aucun cas la nullité des dispositions restantes. La législation en vigueur prend effet en lieu et place de toute disposition invalide.